

Plan de prévention du bruit dans l'environnement
Consultation du public
du 27 février au 28 avril 2026

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4^{ème} échéance concerne les voies départementales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an. Il s'agit de sections des voies suivantes : RD 23, RD 92, RD 147 N, RD 197, RD 273, RD 300, RD 301, RD 304, RD 306, RD 309, RD 313, RD 314, RD 323, RD 326, RD 338, RD 357.

Le projet de PPBE est mis à la disposition du public, du 27 février au 28 avril 2026 inclus, sur le site internet du département www.sarthe.fr (onglet « Nos actions » puis « Les consultations et services en ligne »). L'adresse électronique destinée à recueillir les observations est la suivante : ppbe4@sarthe.fr.

A l'issue de la période de consultation, le document sera amendé pour prendre en compte les remarques du public. La version finale du PPBE devra ensuite être approuvée par l'Assemblée départementale.